

*Le courrier du jeudi est consultable ou téléchargeable sur le site de l'inspection académique.
<http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/ia23/> (rubrique «courrier du jeudi»)*

I - Volet "direction d'école"

A - Protocole intempéries départemental

Vous trouverez, pour votre information, la **procédure intempéries mise en œuvre par le conseil général de la creuse** concernant la gestion des transports scolaires des établissements du 1^{er} et 2nd degré.

Je vous demande de bien vouloir vous y référer en cas de situation météorologique dégradée.

Les informations seront transmises par l'inspection académique aux écoles via le courrier électronique et sur le site internet. Le courrier électronique de l'école doit donc être régulièrement consulté en particulier en période de vigilance orange ou rouge.

Des restrictions de transports n'autorisent pas les écoles à modifier leurs horaires d'accueil.

Un protocole d'accueil, dans le cadre du plan particulier de mise en sureté (PPMS) doit avoir été prévu.

Si une fermeture d'école était exceptionnellement décidée par le maire ou le préfet, l'enseignant reste à la disposition de l'inspection académique et doit pouvoir être contacté. En cas d'anticipation du départ des transports, seuls les enfants dont les représentants légaux (ou la personne désignée et autorisée sur la fiche de renseignements) auront pu être joints seront remis aux familles.

Chaque école devra informer les familles, en lien avec les transporteurs ou les services organisateurs secondaires (AO2). Dans le cas contraire, l'enfant reste sous la responsabilité des enseignants.

Une fiche navette, à transmettre à votre circonscription, est à votre disposition en cas de difficulté particulière.

Vous trouverez en ligne sur le site de l'inspection académique :

- ✓ la procédure intempéries du conseil général de la Creuse,
- ✓ les coordonnées des transporteurs,
- ✓ les coordonnées des organisateurs secondaires,
- ✓ la fiche navette.

II - Volet " gestion des personnels "

B - *Dernier rappel*: Mouvement interdépartemental - Rentrée scolaire 2012 - Saisie des vœux

Cf Message n°10 du 10 novembre 2011

Je vous rappelle que la saisie des vœux dans le cadre du mouvement interdépartemental s'effectue sur I-PROF **jusqu'au mardi 6 décembre 2011 à 12h** : <https://bv.ac-limoges.fr/iprof/ServletIprof>

Contacts : Cyril DELAVault - DIPEM - Tel. : 05 87 86 61 27 - cyrille.delavault@ac-limoges.fr
Annie HOAIR - DIPEM - Tel. : 05 87 86 61 25 - annie.boutry@ac-limoges.fr

C - *Rappel* : Liste d'aptitude 2012 à l'emploi de directeur d'école à 2 classes et plus

Vous avez jusqu'au 7 décembre 2011 pour retourner les dossiers par la voie hiérarchique. Vous trouverez **en ligne sur le site de l'inspection académique** (cf message n°11 du 17 novembre 2011) les instructions, la fiche de candidature ainsi que la fiche de réinscription.

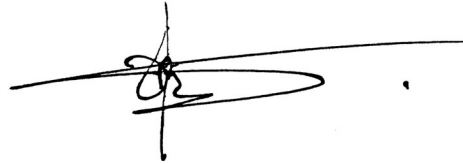
Contact : Nicole LAMIER – DIPEM - Tel. : 05 87 86 61 26

D - Rappel : inscription aux formations à distance des personnels en contrat aidé

Par courrier du jeudi 17 novembre 2011, il a été proposé aux personnels Emploi Vie Scolaire de s'inscrire à des parcours de formation à la bureautique (CA1 ou CA2).

Afin de permettre un démarrage rapide de ces parcours de formation, je vous remercie de bien vouloir informer à nouveau les personnels concernés en leur demandant de retourner le coupon réponse **en ligne sur le site de l'inspection académique** au Pôle de gestion des EVS avant le 8 décembre 2011

Contact : Christine VALLE- Pôle EVS - christine.valle@ac-limoges.fr

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'B' followed by a horizontal line extending to the right.

Dominique BERTELOOT